

- Zone constructible à vocation principale d'habitat
- Zone constructible réservée aux activités économiques
- Zone où sont autorisés les aménagements nécessaires à la création d'une piste automobile
- Zone non constructible - Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'entretien, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension, des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics à elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière ou elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espèces naturelles et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

---


**COMMUNE DE CHAMPAGNE-ET-FONTAINE**  
Révision de la carte communale

Document graphique - Planche sud

Echelle : 1 / 5 000

Janvier 2017  
N° 8.32.1019

---



Agence de Plan  
Rue de la République - 24000 Périgueux - Tél. 05 53 44 23 30 - Fax. 05 53 44 23 24